

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-001048-202

DATE : 13 avril 2022

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE MARTIN F. SHEEHAN, J.C.S.

OPTION CONSOMMATEURS

Représentante

c.

MEUBLES LÉON LTÉE

et

THE BRICK WAREHOUSE LP

et

THE BRICK GP LTD.

et

GROUPE BMTIC INC.

et

AMEUBLEMENT TANGUAY INC.

Défenderesses

et

BELLEAU LAPOINTE, S.E.N.C.R.L.

Avocats de la Représentante

et

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

et

FONDATION POUR LES CONSOMMATEURS

Mises en cause

**JUGEMENT SUR LE REPORT DE LA DATE DE REDDITION DE COMPTE PAR LES
PARTIES**

CONTEXTE

- [1] Une Transaction a été signée les 23, 27 et 28 juillet 2021 par Option consommateurs, Meubles Léon Itée, The Brick Warehouse LP, The Brick GP Ltd., Groupe BMTC inc. et Ameublement Tanguay inc. (la « **Transaction** »).
- [2] La Transaction prévoit à son paragraphe 24 que les parties rendront compte au Tribunal de la mise en œuvre et de l'exécution de la Transaction dans un délai de trois mois suivant le jugement d'approbation et produiront une demande pour l'obtention du jugement de clôture à ce moment.
- [3] Or, le jugement d'approbation de la Transaction rendu le 27 janvier 2022 prévoit que la Fondation pour les consommateurs doit rendre compte, pour le volet « Réparation », dans les six mois de la réception du solde du reliquat, et pour les volets « Surveillance » et « Prévention », au plus tard le 31 mars 2023.
- [4] Les parties demandent, de consentement, de clarifier la date de reddition.

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

- [5] **REPORTE** le délai prévu au paragraphe 24 de la Transaction pour la reddition de compte de la mise en œuvre et de l'exécution de la Transaction et la production d'une demande pour l'obtention d'un jugement de clôture au 30 juin 2023;
- [6] **LE TOUT** sans frais.

MARTIN F. SHEEHAN, J.C.S.

M^e Maxime Nasr
M^e Marjorie Boyer
M^e Mélissa Bazin
BELLEAU LAPOINTE, S.E.N.C.R.L.
Avocats de la demanderesse

M^e Marie-France Tozzi
JEANSONNE AVOCATS INC.
Avocate des défenderesses
Meubles Léon Itée, The Brick Warehouse LP et The Brick GP Ltd.

M^e Jean-Philippe Groleau

M^e Pierre Lantoin

DAVIES WARD PHILIPS AND VINEBERG S.E.N.C.R.L., S.R.L.

Avocats des défenderesses Groupe BMTC inc. et

Ameublements Tanguay inc.

M^e Frikia Belogbi

M^e Nathalie Guilbert

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

Avocate de la mise en cause